



Option Annulation T24 ILE DE RÉ 2024

(En cas de désistement d'un inscrit avant la course)

Au moment de l'inscription, il est proposé la mise en place de l'Option Annulation T24 île de Ré 2024. En cas de mise en place de cette Option, la sélection de la case « J'accepte le règlement de l'organisateur » et la confirmation de la commande entraîne acceptation par l'acheteur de l'intégralité des conditions générales de vente, y compris celles relatives à cette Option, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

1. En cas de sélection, le coût de l'Option de dix-neuf euros (19 €) sera ajouté à la somme due par le demandeur et le montant total sera réglé en une seule fois.
2. L'achat de cette Option permet le remboursement des frais d'inscription et options selon les conditions ci-dessous. Le montant de l'Option n'est pas remboursable ainsi que les frais d'inscriptions Klikego.com.
3. Le remboursement peut être demandé pour le relais entier ou de manière individuelle.
4. Toute demande de remboursement se fait par simple mail à contact@t24-xtremtriathlon.com, accompagné d'un RIB.
5. En cas de remboursement, celui-ci interviendra au plus tard dans un délai d'un mois à compter du jour de la réception de la demande de remboursement.
6. Toute demande de remboursement incomplète ou non conforme à la procédure de dépôt détaillée ci-dessus ne pourra être prise en compte et ne fera donc l'objet d'aucun remboursement.
7. Selon certaines conditions, il pourra être demandé des frais de gestion pour tout changement administratif sur un dossier.

Conditions de remboursement :

Jusqu'au 08/04/2024 inclus :

1. Si vous prenez l'Option Annulation T24 ILE DE RÉ 2024 :
Remboursement de 100% des frais d'inscription (hors frais liés à l'Option) sans frais.
Changement sans frais.
Report sans frais.
2. Si vous ne prenez pas l'Option Annulation T24 ILE DE RÉ 2024 :
Remboursement de 50% sans frais.
Changement sans frais.
Report sans frais.
Jusqu'à cette date, il est possible de changer le bénéficiaire du dossard sans frais.

Entre le 09/04/2024 et le 08/05/2024 inclus :

1. Si vous avez pris l'Option Annulation T24 ILE DE RÉ 2024 :
Remboursement de 75% des frais d'inscription (hors frais liés à l'Option) sans frais.
Changement sans frais.
Report sans frais.
2. Si vous n'avez pas pris l'Option Annulation T24 ILE DE RÉ 2024 :
Pas de remboursement possible des frais d'inscription.
Changement sans frais.
Report sans frais.

À partir du 09/05/2024 inclus :

1. Si vous avez pris l'Option Annulation T24 ILE DE RÉ 2024 :
Pas de remboursement possible.
Changement sans frais.
Report sans frais.

2. Si vous n'avez pas pris l'Option Annulation T24 ILE DE RÉ 2024 :

Pas de remboursement possible.

Pas de changement possible.

Pas de report possible.